

France Travail participe par une contribution volontaire à [Action Logement](#) (ex 1% logement). **ActionLogement** accompagne les salariés dans leurs projets habitation par des services et aides financières **sous conditions**. Ils interviennent sur les 4 items suivants : **LOUER** / **FAIRE DES TRAVAUX** / **SURMONTER DES DIFFICULTES** / **ACHETER**

- **Accéder à un large choix de locations dans le parc social** via la plateforme [Al'in](#)
- **Financer son dépôt de garantie AVANCE LOCA-PASS®** (pour les moins de 30 ans) sous forme d'avance remboursable
- **Bénéficiaire d'un prêt de financement du dépôt de garantie locative** (pour les plus de 30 ans en CDI et au moins 12 mois d'ancienneté) : prêt d'un montant maximal de 1200 €
- **Rassurer son futur propriétaire grâce une garantie VISALE gratuite de paiement des loyers** dans le parc privé (pour les moins de 30 ans)

- **Financer ses projets de travaux d'amélioration et de performance énergétique** selon les critères Eco Ptz (jusqu'à 20 000 € sur 10 ans)
- **Financer tout projet d'amélioration ou d'adaptation handicap de sa résidence principale** (jusqu'à 10 000 € sur 10 ans)

- **Bénéficiaire d'un accompagnement social gratuit et confidentiel CIL-PASS ASSISTANCE®** pour les salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel suite à un évènement imprévisible (obligatoirement mobilisé par le biais des assistantes sociales de France Travail Normandie).

- **Obtenir un conseil gratuit en accession** pour sécuriser son projet d'acquisition et rechercher les financements les plus adaptés
- **Bénéficiaire d'un prêt à l'accession à des conditions très avantageuses** (Etre en CDI avec au moins 12 mois d'ancienneté; uniquement pour une résidence principale & pour un prêt maximal de 30 000 € à 1% taux nominal annuel hors assurance obligatoire sur 20 ans maximum)
- **Accéder à un prêt accession social** pour l'acquisition d'un logement ancien en vente HLM ou d'un logement neuf en PSLA (Etre en CDI avec au moins 12 mois d'ancienneté & ne pas disposer de revenus excédant certains plafonds; uniquement pour une résidence principale & jusqu'à 30 000 € à 0,5% taux nominal annuel hors assurance obligatoire sur 20 ans maximum)

## Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

Autrement quelle que soit la problématique logement rencontrée, un seul contact à France Travail Normandie pour répondre à vos questions :

**[Myriam VERDONCK](#) / Référente Régionale Logement**



Pour mieux connaître nos valeurs, nos missions & notre offre de service, cliquez [ici](#)

**Des remarques, des questions ? Contactez-nous !**

[Syndicat.CFE-CGC-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-Normandie@pole-emploi.fr)

